



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME COMMUNE DE FOURQUES

Projet de Révision du P.O.S valant élaboration du P.L.U

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

**du mercredi 23 novembre 2016
au mercredi 28 décembre 2016 inclus**

soit 36 jours consécutifs.

Monsieur Sigismond BLONSKI, retraité de l'Armée de Terre, a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le Président du tribunal administratif de Nîmes et Monsieur Etienne TARDIOU, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, retraité, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Fourques pendant la durée de l'enquête, du 23 Novembre 2016 au 28 Décembre 2016 inclus :

- Les Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures,
- A l'exception des jours fériés.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur Monsieur Sigismond BLONSKI à la mairie de Fourques (rue Etienne Courlas – 30300 FOURQUES).

Le commissaire enquêteur recevra à la mairie de Fourques les personnes intéressées, les jours et heures suivantes :

- Le Mercredi 23 novembre 2016 de 9 heures à 12 heures,
- Le Vendredi 02 Décembre 2016 de 14 heures à 17 heures,
- Le Vendredi 16 Décembre 2016 de 14 heures à 17 heures,
- Le Mercredi 28 Décembre 2016 de 14 heures à 17 heures.

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir auprès de Monsieur le maire communication des dossiers d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

Une évaluation environnementale a été réalisée dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme et intégré au dossier soumis à enquête publique.

L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement sera intégré au dossier d'enquête publique.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Fourques et à la Préfecture pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions seront publiés sur le site internet suivant : www.fourques.com

Le conseil municipal se prononcera ensuite par délibération sur l'approbation du PLU ; il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet de PLU en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Monsieur l'adjoint à l'urbanisme, à la mairie de Fourques (sur rendez-vous par téléphone : 04.90.93.62.27 ou par courriel : contact@mairiefourques30.fr).